

FOURRIERE ANIMALE

POUVOIR DE POLICE ET OBLIGATION DU MAIRE

Piloter et manager efficacement sa construction et sa gestion

INSCRIPTIONS

Dates 2008 de 9H00 à 17H30 et de 9H00 à 12H30 :

Session unique : du 04 au 05 décembre 2008.

Dates 2009 de 9H00 à 17H30 et de 9H00 à 12H30 :

1^{ère} session : du 25 au 26 mars 2009.

2^{ème} session : du 18 au 19 novembre 2009.

Possibilité de réaliser cette formation dans vos locaux :

tarif établi sur devis.

Durée : 1,5 jours.

Lieu : banlieue périphérique Est de Paris. Hôtels à proximité.

Tarif par participant :

630 euros (exonération de TVA) - 1 déjeuner offert.

Offre duo : bénéficiez d'une véritable expertise et d'une offre tarifaire en vous inscrivant également à la formation « chats errants » ou « Prévenir la rage ».

Conseils, devis et inscriptions : 01 43 62 67 82 - Fax : 01 43 63 51 43 – messagerie : contact@istav.net

PROGRAMME

1. SAVOIR JUSTIFIER L'EXISTENCE D'UNE FOURRIERE – UNE OBLIGATION LEGALE

- la notion de divagation des animaux.
- les pouvoirs de police du Maire à l'égard des animaux divagants ou errants.
- la définition d'une fourrière.
- les obligations du Maire et de la commune (+ leur responsabilité).

2. PREVOIR LA CONSTRUCTION OU LA MODIFICATION D'UNE FOURRIERE

- application de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.
- autres dispositions réglementaires spécifiques aux fourrières.

3. MAITRISER LES ASPECTS TECHNIQUES DE L'INSTALLATION D'UNE FOURRIERE

- comment prévenir les pollutions extérieures (odeurs, déchets, eaux usées, etc.) ?
- comment réussir à lutter contre le bruit, cette principale nuisance ?
- quelles sont les règles particulières liées à la présence d'animaux ?
- comment estimer les besoins en nombre de places ?

4. GERER L'ACCUEIL DES ANIMAUX

- registre des entrées-sorties des animaux (capture, dépôt, enregistrement).
- soins vétérinaires (suivi, entretien, identification, euthanasies).
- hygiène des installations.

5. FAIRE FONCTIONNER UNE FOURRIERE – ASPECTS ADMINISTRATIFS

- personnel de la fourrière.
- certificat de capacité.
- recherche des propriétaires d'animaux.
- estimations de budgets prévisionnels.
- taxe par habitant.
- C.D.P.A..

6. PERSONNALISER LA GESTION D'UNE FOURRIERE

- choix entre « régie directe » ou « délégation de service public » (déclinaison de ces deux modes de gestion)
- leurs avantages et leurs inconvénients respectifs.

PEDAGOGIE

- Exposés illustrés.
- Présentation de situations concrètes.
- Visite d'une fourrière.

OBJECTIFS

- Savoir installer une fourrière.
- Identifier son fonctionnement et les principes de sa gestion.
- Prévenir la responsabilité du Maire.

FORMATEURS

- Docteur vétérinaire, formateur-expert de la relation homme-animal en ville.
- Juriste-formateur.

FORMATIONS COMPLEMENTAIRES

CONSEILLEES

- Chats errants.
- Chiens dangereux.